

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 591f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## **L'occupation par la Russie d'une partie de la Géorgie est inacceptable, selon les co-rapporteurs de l'APCE**

Strasbourg, 22.08.2008 – « Il est impensable qu'au XXI<sup>e</sup> siècle un Etat membre du Conseil de l'Europe envahisse le territoire d'un autre Etat membre. L'occupation par la Russie d'une partie de la Géorgie, ainsi que les violations des droits de l'homme commises dans les territoires qu'elle contrôle, sont inacceptables et ne sauraient rester impunies », ont déclaré Mátyás Eörsi (Hongrie, ADLE) et Kastriot Islami (Albanie, SOC), co-rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le suivi des obligations et des engagements de la Géorgie, à l'issue de leur visite à Tbilissi et Gori du 18 au 21 août.

« La Russie doit respecter intégralement l'accord de cessez-le-feu et retirer immédiatement ses troupes pour les ramener aux positions qu'elles occupaient avant le conflit. En outre, la Russie doit mettre tout de suite un terme à la destruction irresponsable des infrastructures économiques de la Géorgie, que rien ne saurait justifier », ont-ils ajouté. Malheureusement, les co-rapporteurs, qui se sont rendus à Gori au cours de leur séjour en Géorgie, n'ont constaté aucun signe de retrait des troupes, malgré les promesses contraires réitérées du Président Medvedev.

« Selon le droit international, la Russie, en tant que force d'occupation, porte l'entière responsabilité de la sécurité, du bien-être et de la protection des droits de l'homme de toutes les personnes se trouvant dans les territoires sous son contrôle », ont souligné MM. Eörsi et Islami, qui ont demandé instamment à la Russie « de mettre un terme aux pillages, aux violations des droits de l'homme et au nettoyage ethnique signalé dans les territoires qu'elle contrôle. »

Au cours de leur visite à Gori, les co-rapporteurs ont remarqué que, « malgré les pillages, la ville est prête pour le retour des personnes déplacées à l'intérieur (PDI) dans la région, dès que les troupes russes se seront retirées et que l'autoroute sera ouverte à la libre circulation des personnes et des biens. »

MM. Eörsi et Islami sont cependant « extrêmement préoccupés par des informations selon lesquelles, dans de nombreux villages autour de Gori, il reste encore des parties non explosées de bombes à sous-munitions, ce qui présente des risques évidents pour la population. » Ils recommandent aux autorités géorgiennes de lancer d'urgence, avec l'aide de la communauté internationale, une campagne de sensibilisation au risque que présentent les munitions non explosées, surtout parmi les PDI.

Le Bureau de l'APCE examinera le rapport de la visite le 5 septembre, en vue de la partie de session d'automne de l'APCE (29 septembre – 3 octobre).

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens); ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).